



CO13.05

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant des travaux urgents à entreprendre sur deux séries de collecteurs pour un montant de Fr. 475'000.-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité informe le Conseil de deux situations critiques en matière de collecteurs, lesquelles l'ont conduite à envisager des travaux urgents pour des montants exigeant que ce Conseil soit saisi très prochainement d'une demande de crédit d'investissement. La dépense s'élèvera au total à Fr. 475'000.-, dont une partie ne figure pas au plan des investissements.

Situation Rue Général-Guisan, gainage collecteurs EU et EC

Début décembre 2012, le Service des travaux et de l'environnement est informé de l'affaissement d'un terrain, d'environ 5 m³, sur la parcelle privée n° 745, sise à l'Av. Général-Guisan 9-11. Cet affaissement se situe à proximité immédiate d'un regard de contrôle du collecteur communal d'eaux usées (EU) de ladite avenue. L'inspection vidéo des collecteurs communaux EU et EC a mis en évidence de nombreux défauts structurels, soit : un effondrement en calotte du collecteur EU (cause de l'affaissement de terrain précité), la présence de nombreuses fissures préoccupantes, de bassières, d'un trou en fond de tuyau (30 x 20 cm) et la détérioration avancée des parois ciment des collecteurs.

L'effondrement du collecteur d'eaux usées obstruait l'écoulement des eaux résiduaires des quartiers (Général-Guisan, Charmilles et Paix) et engendrait une mise en charge du réseau amont avec un fort risque de refoulement sur les propriétés privées.

Cet état de fait a nécessité deux interventions de réhabilitation urgentes, l'une juste avant les fêtes de fin d'année, plus précisément du 17 au 20 décembre 2012 et l'autre du 14 au 18 janvier 2013.

Il s'agit maintenant de réhabiliter les deux tronçons au plus vite par la technologie de gainage PRV (fibre de verre) à durcissement aux ultras violets (UV) ne nécessitant aucune tranchée. Le montant de ces travaux s'élève à Fr.113'500,-.

Rue de la Plaine, chemisage collecteurs EM

Le projet de réhabilitation des collecteurs d'eaux mixtes (EM) de la rue de la Plaine est un dossier éminemment plus sensible, en raison de leur vétusté et de la dégradation des 530 mètres linéaires de tuyaux ciment (destruction du fond du tuyau à plusieurs endroits, joints non étanches, porosité, détérioration des parois, ovalisation, fissuration importante, dépôts solides et branchements pénétrants). Ils ne répondent de loin plus à la législation en vigueur sur la protection des eaux et des sols.

Ce secteur est inscrit dans notre Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) comme tronçon à réhabiliter par l'introduction du système séparatif. Une surveillance étroite a été instaurée dans l'attente de projets d'aménagements dans le secteur. Il n'est malheureusement plus possible de synchroniser les interventions, ces derniers ayant été reportés dans les années 2020 et suivantes.

Il s'agit donc de procéder à une réhabilitation « transitoire » par gainage pour garantir le fonctionnement minimum de ces collecteurs jusqu'à l'aboutissement d'un projet de requalification complète de la rue et de ses infrastructures.

Le projet prévoit le gainage de 530 mètres linéaires de collecteurs d'eaux mixtes subdivisés en plusieurs tronçons, allant de chambre à chambre. Pour ce faire, six nouvelles chambres de visite seront réalisées aux endroits caractéristiques (courbes, défauts structurels importants).

Le montant total de ces travaux s'élèvera à Fr. 325'000.- qui seront intégrées dans les montants inscrits au Plan des investissements sous la rubrique « Mesures PGEE ».

Procédure et calendrier des travaux

Aucune procédure administrative d'autorisation n'est nécessaire du fait qu'il s'agisse de projet de réfection de canalisations et qu'aucune modification de la géométrie, de la configuration, de l'apparence ou de l'affectation du sol n'interviennent.

Les riverains seront avisés, par dépliants pour les travaux sur Général-Guisan et par un avis dans la presse régionale pour les travaux de la rue de la Plaine.

Par ailleurs, au vu du caractère d'urgence des travaux de réhabilitation des collecteurs de l'Av. Général-Guisan, l'article 8, alinéa 1, lettre e), du Règlement d'application de la Loi sur les Marchés Publics (RLMP-VD) peut être appliqué, dispensant de réaliser un appel d'offres en raison d'événements imprévisibles.

A contrario, les travaux de réhabilitation des collecteurs EM de la rue de la Plaine donneront lieu à l'envoi d'un dossier d'appel d'offres complet, dans le courant du printemps 2013, selon la procédure sur invitation définie par la législation sur les marchés publics (LVMP).

Les travaux urgents à l'Av. Général-Guisan sont prévus pour mars / avril 2013 et ceux de la rue de la Plaine pour l'automne 2013 ceci, bien évidemment en fonction des conditions météorologiques et en tenant compte de la sensibilité des lieux.

Conclusion

La Municipalité informe le Conseil communal que les premières dépenses ont été engagées afin de sécuriser la situation, en vertu de l'article 45 du règlement de la Municipalité, l'autorisant à engager les dépenses en cas de force majeure, à condition d'en informer le Conseil dans les meilleurs délais et de présenter une demande de crédit.

00000

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Syndic La Secrétaire

D. von Siebenthal S. Lacoste